# OPAH de l'Est du Pays Vitryat

AMELIOREZ VOTRE LOGEMENT AVEC DES AIDES EXCEPTIONNELLES

















### O.P.A.H.: pour qui, pour quoi?

#### Des subventions possibles de la part de l'ANAH, de la Région Grand Est et de la Communauté de Communes

## Pour quelles subventions?

 Des subventions possibles de 25 % à 80 % sur le montant HT des travaux éligibles

# Pour quels batiments?

Le libelela

 Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans

## Pour quels travaux?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Lutte contre l'habitat indigne
- Rénovation pour louer en loyer maîtrisé

Uniquement les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment

### Pour qui?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale)

### Une démarche dynamique

### Avant d'engager vos travaux

Pour les propriétaires occupants, munissez vous de votre dernier avis d'imposition Pour les bailleurs, contactez directement le COMAL

- Contactez le
  COMAL SOLIHA
  51
- par téléphone au 03.26.64.13.93 ou
- venez aux permanences près de chez vous (dates au dos)
- Constitution de la demande

Si vous êtes éligibles aux subventions, un dossier vous est envoyé

Visite technique

A réception des documents administratifs, un technicien effectue un diagnostic gratuit de votre logement

Dépôt du dossier aux financeurs A réception des pièces (devis, attestation,...) et en fonction du diagnostic, votre conseiller constitue les dossiers de demandes de subventions

Accords des financeurs

Accords des financeurs : l'ANAH, les collectivités et les caisses de retraite, etc. Attendre les autorisations, fournies par le COMAL, avant de commencer les travaux



NE COMMENÇEZ LES TRAVAUX QU'APRÈS ACCORD DES FINANCEURS